



**Municipalité de Chippis**

Grande Avenue 5  
3965 Chippis

Tél. 027 455 13 03

commune@chippis.ch

L'administration communale soumet à l'enquête publique la demande :

**Demande d'autorisation de défricher**

Dans le cadre des travaux d'intervention d'urgence et de remise en état suite à la crue de 2018 (dossier technique non soumis à l'enquête publique), l'Administration communale de Chippis, d'entente avec le Service des Forêts, de la Nature et du Paysage, arrondissement Valais central, met à l'enquête publique, en application de la loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991, de la loi cantonale sur les forêts du 14 septembre 2011 et de l'article 8 de l'ordonnance cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 30 janvier 2013, la demande de défrichement a posteriori suivante :

Requérant : l'Administration communale de Chippis

Lieu-dit : parcelles n° 293, 321, 322 et 1392 aux lieux-dits Pradamont et Les Chataigniers

But du défrichement : Travaux d'intervention d'urgence et de remise en état suite à la crue de 2018

Surface de défrichement : 1'201 m<sup>2</sup>.

Coordonnées centrales : 2'608'130 / 1'125'070

Cette demande d'autorisation de défricher est soumise à l'enquête publique pendant 30 jours.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture. Les observations, réserves et oppositions de tiers doivent être adressées en deux exemplaires sous pli recommandé au conseil communal dans les délais indiqués, à compter dès la présente publication.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Chippis, le 17 février 2023